

DIRECTION ADJOINTE DE LA DIRECTION DES SYSTEMES ORBITAUX
GROUPE D'ETUDES ET D'INFORMATION SUR LES PHENOMENES
AEROSPATIAUX NON IDENTIFIES

Toulouse, le 19/06/2018
DSO/DA/GP

COMPTE RENDU D'ENQUÊTE

TUBUAI (987) 13.06.1990

CAS D'OBSERVATION

1 – CONTEXTE

Le GEIPAN continue à publier l'ensemble de ses archives sur son site public www.geipan.fr. Dans ses publications, figurent des cas anciens classés à l'époque (A, B, C ou D) et qui font aujourd'hui l'objet d'un réexamen, dans le seul but d'être plus pertinent dans les conclusions. Grâce à de nouveaux moyens techniques (logiciels) et à l'expérience d'enquête acquise depuis toutes ces dernières années, ce réexamen aboutit quelquefois à de nouvelles remarques voire à un changement de classification.

Ce cas d'observation précédemment classé D et nommé TUBUAI (987) 1990 fait partie d'un ensemble de cas réexaminés récemment.

Il concerne l'observation de plusieurs PANs par deux témoins indépendants le 13.06.1990 entre 20 heures et minuit.

Le témoin principal s'est rendu le 18.06.1990 au bureau de la brigade de Gendarmerie compétente où a été rédigé le seul document en possession du GEIPAN relatif à ce cas d'observation, à savoir le procès-verbal d'audition.

Le second témoin a été entendu le lendemain.

Les Gendarmes se sont rendus sur place pour enquêter le 19.06.1990.

Un plan de situation est joint au procès-verbal.

2- DESCRIPTION DU CAS

Voici la description du cas, telle que narrée par les témoins dans le procès-verbal :

Témoin principal, noté ci-après « T1 » :

« Mercredi 13 juin 1990, à 19 heures, je suis allé me promener vers le mont Taita à TUBUAI.

Alors que je me trouvais déjà assez en hauteur, j'ai aperçu au niveau des marais Matavahi, à proximité de l'aérodrome un énorme disque lumineux d'un diamètre peut-être d'une trentaine de mètres. Il était vingt heures. Cet objet portait sur le dessus un feu rouge tournant, un vert et un rose. Il illuminait tous les marais avoisinants d'une lumière blanche. L'objet en lui-même ressemblait à une boule de feu. Il n'émettait aucun bruit et s'est déplacé seulement à minuit en partant vers le nord-ouest.

En fait, il y a en avait six identiques. Cinq étaient alignés et le sixième au-dessus des autres. Lorsque je les ai observés, je me trouvais à environ 500 mètres. Ils semblaient posés en l'air au-dessus des arbres illuminés. Lorsqu'ils ont quitté leur emplacement, ils n'ont pas changé de forme ni de couleur. Ils sont partis doucement les uns après les autres. À un moment, j'ai voulu éclairer ces objets volants avec ma torche électrique et l'un d'eux m'a renvoyé un faisceau lumineux puissant de couleur blanche.

Il y a environ huit ans, alors que je me trouvais au large en bateau de nuit, j'avais remarqué un tel phénomène. Une boule lumineuse avait traversé l'île de TUBUAI en projetant devant une lumière puissante.

Le 18 juin 1990 à 16 h 45. Lecture faite par moi des renseignements d'État civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à ajouter où à y retrancher.»

Témoin n°2, noté ci-après « T2 » :

« Mercredi 13 juin 1990 vers 20h30, je me trouvais à HARAMEA (TUBUAI) lorsque mon attention a été attirée par une lumière blanche au niveau de la montagne. Il y en avait deux autres à côté. L'une d'entre elles bougeait en descendant et remontant sans aucun bruit. Comme j'étais assez loin, je n'ai pas pu voir distinctement de quoi il s'agissait.

Lorsque je suis rentré vers 21 heures, j'ai à nouveau vu une lumière dans le ciel, au même emplacement.

Le 19 juin 1990 à 10 h 45. Lecture faite par moi des renseignements d'État civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à ajouter où à y retrancher.»

3- DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

La **situation géographique** est résumée sur la carte ci-dessous.

A noter que la position exacte de T1 n'est pas connue avec précision. Il a été par ailleurs impossible de déterminer la position des PANS, ni leur trajectoire. Seule la position de T2 est connue approximativement.



Les **données météorologiques** sont celles pour la station du village de Matura (987).

Le 13 juin 1980, à 20h UTC, le ciel était très peu nuageux (1/8 octas), le vent très faible de secteur sud et la visibilité excellente (20 km) :

Indicatif	98753001			
Nom	MATAURA 1			
Altitude	2 mètres			
Coordonnées	lat : 23°20'36"S - lon : 149°28'36"W			
Coordonnées lambert	X : 8603 hm - Y : 74139 hm			
Producteurs	1990 : METEO-FRANCE			
+ Afficher la liste des paramètres				
- Masquer les données ...				
Date	FF	DD	N	VV
13 juin 1990 17:00	2	220		
13 juin 1990 18:00				
13 juin 1990 19:00				
13 juin 1990 20:00	1	180	1	20000

Concernant les **données aéronautiques**, il n'y a que l'unique aérodrome de l'île, situé dans l'axe de l'observation, qui est présent.

Cet aérodrome n'est pas agréé au vol VFR de nuit.

Analyse

Une recherche sur Internet nous apprend que le témoignage de T1 est également visible (noté ci-après « V2 ») sur un [site dédié à Tahiti](#) :

« Nous étions partis à la tombée du jour à la chasse aux poulets sauvages, dans le district de Huahine, situé au centre de l'île de Tubuai. C'est vers neuf heures du soir que mes amis et moi, alors que nous montions sur un **manguier** pour les attraper, avons eu le regard attiré au loin par de fortes lumières du côté de la montagne dite de l'homme couché. »

Après un temps d'arrêt, il reprend : « de prime abord, on a pensé que c'étaient des hélicoptères de l'armée, mais nous n'entendions pas de bruit de moteur. Nous avons donc décidé de nous en approcher, mais ...impossible de démarrer notre véhicule ! Nous avons poursuivi à pied en direction de la montagne. »

_____ poursuit : « cinq OVNI, grands et circulaires, étaient observables non loin du **pic rocheux appelé Pahatu**, l'un deux était posé à mi-pente, près d'une grotte, les autres étant en position géostationnaire à droite et à gauche de celui-ci. »

Mais ce n'est pas fini : « j'ai dirigé mon projecteur en direction de l'OVNI posé à terre, qui a envoyé un puissant faisceau lumineux dans notre direction, un faisceau d'un diamètre d'au moins cinq cents mètres. Une lumière égale à celle de la lumière du jour.

Enfin, « Vers une heure du matin, les OVNI sont partis en direction de Hamea, où leur passage fut également observé. Dans les jours qui ont suivi, nous nous sommes rendus sur place avec la gendarmerie et avons constaté que de la grotte, il ne restait que des éboulis. »

Ce récit corrobore une série d'observations faites par d'autres personnes de l'île.

Aucune date, ni de l'observation, ni du dépôt de ce témoignage est présente sur le site. Nous pouvons néanmoins être certains qu'il s'agit de la même observation que celle décrite dans le procès-verbal (noté ci-après « V1 »), l'identité du témoin étant connue dans les deux cas, et des similitudes existant entre les deux témoignages.

Si l'on excepte ces similitudes, des précisions, en particuliers géographiques, sont apportées par cette seconde version. Nous constatons également de nombreuses différences qui peuvent être résumées ainsi :

- **Circonstances de l'observation.** V1 : le témoin part « *se promener* » ; V2 : il part « *chasser le poulet sauvage* ».

- **Autres témoins.** V1 : aucune mention de ses amis; V2 : le témoin est avec des amis.
- **Heure de l'observation initiale.** V1 : 20h ; V2 : 21h.
- **Direction d'observation initiale.** V1 : « *au niveau des marais Matavahi, à proximité de l'aérodrome* » ; V2 : « *du côté de la montagne de l'homme couché* »
- **Description initiale du PAN.** V1 : « *un énorme disque lumineux [...] ressemblant à une boule de feu* » ; V2 : « *de fortes lumières* ».
- **Nombre total de PANs.** V1 : « *six identiques* » ; V2 : « *cinq OVNI* ».
- **Départ des PANs, heure et direction.** V1 : « *s'est déplacé seulement à minuit en partant vers le nord-ouest* » ; V2 : « *vers une heure du matin, les OVNI sont partis en direction de Haramea* ».
- **Mention d'un atterrissage.** V1 : « *ils semblaient posés en l'air au-dessus des arbres illuminés* » ; V2 : « *l'un d'eux était posé à mi-pente près d'une grotte, les autres étant en position géostationnaire à droite et à gauche de celui-ci* ».

Ces différences, importantes, sont difficilement explicables en particulier faute de données précises relatives à la date de V2 et de davantage de précisions fournies par V1.

Un témoignage, narré de nouveau des années plus tard par le témoin, peut être considérablement déformé, certains souvenirs s'estompant et d'autres (« faux souvenirs ») se rajoutant au récit initial, en le modifiant ou en ajoutant des éléments inexistant à l'origine.

Concernant le manque et l'imprécision des données, nous aurions aimé en particulier pouvoir disposer des témoignages des autres personnes se trouvant en compagnie de T1 ce jour-là et disposer de davantage de données géographiques, angulaires... même en l'absence de V2. Les Gendarmes auraient pu par exemple, en se rendant sur place, prendre des photographies et effectuer des relevés angulaires.

L'exemple le plus frappant est l'absence de données géographiques permettant de situer, même approximativement, la position de T1. D'autre part, la position des PANs ainsi que leur trajectoire finale ne peuvent pas être déterminées, pour les mêmes raisons.

Une piste explicative évoquée par T1 lui-même dans V2 serait celle d'une confusion avec des « *hélicoptères de l'armée* », piste rejetée aussitôt car « *nous n'entendions pas de bruit de moteur* ».

Cet argument est fragile, tant nous savons que la perception d'un bruit dépend de nombreux facteurs, tels que la force de ce bruit, la distance qui sépare la source produisant ce bruit des témoins et la direction du vent, porteur ou non. Le vent soufflait faiblement de secteur sud ce soir-là et il est possible que le bruit produit par ces éventuels hélicoptères se soit trouvé emporté et dispersé dans une toute autre direction que celle où se trouvaient les témoins. Faute de données précises sur ce dernier point, nous ne pouvons néanmoins par être davantage affirmatifs.

Concernant l'hypothèse militaire, l'escadrille 12s se trouvait en Polynésie dès 1972. Mais un seul hélicoptère, une Alouette III, l'équipait jusqu'en 1991 où elle se crashe sur la piste de Temae (source : [histoire de l'escadrille 12s](#)). Aucune intervention de cet hélicoptère n'est mentionnée sur ce site dédié pour le mois de juin 1990 sur l'île de Tubuai.

Il aurait aussi pu s'agir d'exercices militaires, comme il s'en produit de temps à autre en Polynésie (voir par exemple les manœuvres interarmées « [Australes 83](#) » en janvier 1983). Cependant, aucune donnée n'a été trouvée concernant d'éventuelles manœuvres semblables ayant pu se dérouler en juin 1990.

Faute de données fiables et exploitables, cette hypothèse ne sera pas davantage explorée.

En conclusion, le témoignage recueilli dans le procès-verbal est imprécis, incomplet et souvent contradictoire avec ce que le témoin principal a déclaré ultérieurement, sur un autre support.

L'enquête des Gendarmes souffre de nombreuses lacunes, en particulier en ce qui concerne les données géographiques, ne permettant même pas de situer ni la position du témoin au moment de l'observation, ni celle des PANs et de leur trajectoire lors de leur disparition.

3.1. SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS COLLECTÉS

TEMOIN N°1

#	QUESTION	REPONSE (APRES ENQUETE)
A1	Commune et département d'observation du témoin (ex : Paris (75))	TUBUAI (987)
A2	(opt) si commune inconnue (pendant un trajet) : Commune de début de déplacement ; Commune de Fin de déplacement	
A3	(opt) si pendant un trajet : nom du Bateau, de la Route ou numéro du Vol / de l'avion	
<i>Conditions d'observation du phénomène (pour chaque témoin)</i>		
B1	Occupation du témoin avant l'observation	
B2	Adresse précise du lieu d'observation	-23.363/-149.522
B3	Description du lieu d'observation	
B4	Date d'observation (JJ/MM/AAAA)	13/06/1990
B5	Heure du début de l'observation (HH:MM:SS)	20:00:00
B6	Durée de l'observation (s) ou Heure de fin (HH :MM :SS)	04:00:00
B7	D'autres témoins ? Si oui, combien ?	OUI - 1
B8	(opt) Si oui, quel lien avec les autres témoins ?	AUCUN

B9	Observation continue ou discontinue ?	NON PRECISE
B10	Si discontinue, pourquoi l'observation s'est-elle interrompue ?	/
B11	Qu'est ce qui a provoqué la fin de l'observation ?	LE PAN A DISPARU
B12	Phénomène observé directement ?	OUI
B13	PAN observé avec un instrument ? (lequel ?)	NON
B14	Conditions météorologiques	CIEL TRES PEU NUAGEUX (1/8 OCTAS), VENT TRES FAIBLE DE SECTEUR SUD ET VISIBILITE EXCELLENTE (20 KM)
B15	Conditions astronomiques	/
B16	Equipements allumés ou actifs	/
B17	Sources de bruits externes connues	/
<i>Description du phénomène perçu</i>		
C1	Nombre de phénomènes observés ?	6
C2	Forme	DISQUE
C3	Couleur	BLANC AVEC FEU ROUGE, VERT ET ROSE
C4	Luminosité	« ILLUMINAIT TOUS LES MARAIS AVOISINNANTS »
C5	Trainée ou halo ?	/
C6	Taille apparente (maximale)	DIAMETRE ESTIME PAR LE TEMOIN A UNE TRENTAINE DE METRE
C7	Bruit provenant du phénomène ?	NON
C8	Distance estimée (si possible)	ESTIMEE PAR LE TEMOIN A ENVIRON 500 METRES
C9	Azimut d'apparition du PAN (°)	/
C10	Hauteur d'apparition du PAN (°)	/
C11	Azimut de disparition du PAN (°)	315°
C12	Hauteur de disparition du PAN (°)	/
C13	Trajectoire du phénomène	/
C14	Portion du ciel parcourue par le PAN	/
C15	Effet(s) sur l'environnement	/
<i>POUR LES ELEMENTS SUIVANTS, INDIQUEZ SIMPLEMENT SI LE TEMOIN A REPONDU A CES QUESTIONS</i>		
E1	Reconstitution sur plan et photo/croquis de l'observation ?	OUI
E2	Emotions ressenties par le témoin pendant et après l'observation ?	/
E3	Qu'a fait le témoin après l'observation ?	/

E4	Quelle interprétation donne-t-il à ce qu'il a observé ?	/
E5	Intérêt porté aux PAN avant l'observation ?	/
E6	Origine de l'intérêt pour les PAN ?	/
E7	L'avis du témoin sur les PAN a-t-il changé ?	/
E8	Le témoin pense-t-il que la science donnera une explication aux PAN ?	/

TEMOIN N°2

#	QUESTION	REPONSE (APRES ENQUETE)
A1	Commune et département d'observation du témoin (ex : Paris (75))	TUBUAI (987)
A2	(opt) si commune inconnue (pendant un trajet) : Commune de début de déplacement ; Commune de Fin de déplacement	
A3	(opt) si pendant un trajet : nom du Bateau, de la Route ou numéro du Vol / de l'avion	
<i>Conditions d'observation du phénomène (pour chaque témoin)</i>		
B1	Occupation du témoin avant l'observation	
B2	Adresse précise du lieu d'observation	-23.363/-149.522
B3	Description du lieu d'observation	
B4	Date d'observation (JJ/MM/AAAA)	13/06/1990
B5	Heure du début de l'observation (HH:MM:SS)	VERS 20:30:00
B6	Durée de l'observation (s) ou Heure de fin (HH :MM :SS)	VERS 21:00:00
B7	D'autres témoins ? Si oui, combien ?	OUI - 1
B8	(opt) Si oui, quel lien avec les autres témoins ?	AUCUN
B9	Observation continue ou discontinue ?	DISCONTINUE
B10	Si discontinue, pourquoi l'observation s'est-elle interrompue ?	OBSERVATION FAITE EN DEUX TEMPS
B11	Qu'est ce qui a provoqué la fin de l'observation ?	/
B12	Phénomène observé directement ?	OUI
B13	PAN observé avec un instrument ? (lequel ?)	/
B14	Conditions météorologiques	CIEL TRES PEU NUAGEUX (1/8 OCTAS), VENT TRES FAIBLE DE SECTEUR SUD ET VISIBILITE EXCELLENTE (20 KM)

B15	Conditions astronomiques	/
B16	Equipements allumés ou actifs	/
B17	Sources de bruits externes connues	/
<i>Description du phénomène perçu</i>		
C1	Nombre de phénomènes observés ?	3
C2	Forme	PONCTUEL
C3	Couleur	BLANC
C4	Luminosité	/
C5	Trainée ou halo ?	/
C6	Taille apparente (maximale)	/
C7	Bruit provenant du phénomène ?	NON
C8	Distance estimée (si possible)	/
C9	Azimut d'apparition du PAN (°)	/
C10	Hauteur d'apparition du PAN (°)	/
C11	Azimut de disparition du PAN (°)	/
C12	Hauteur de disparition du PAN (°)	/
C13	Trajectoire du phénomène	« BOUGEAIT EN DESCENDANT ET REMONTANT »
C14	Portion du ciel parcourue par le PAN	/
C15	Effet(s) sur l'environnement	/
<i>POUR LES ELEMENTS SUIVANTS, INDIQUEZ SIMPLEMENT SI LE TEMOIN A REPONDU A CES QUESTIONS</i>		
E1	Reconstitution sur plan et photo/croquis de l'observation ?	OUI
E2	Emotions ressenties par le témoin pendant et après l'observation ?	/
E3	Qu'a fait le témoin après l'observation ?	/
E4	Quelle interprétation donne-t-il à ce qu'il a observé ?	/
E5	Intérêt porté aux PAN avant l'observation ?	/
E6	Origine de l'intérêt pour les PAN ?	/
E7	L'avis du témoin sur les PAN a-t-il changé ?	/
E8	Le témoin pense-t-il que la science donnera une explication aux PAN ?	/

4- HYPOTHESES ENVISAGEES

La seule hypothèse envisagée est celle de la confusion avec un groupe d'hélicoptères militaires. Cette hypothèse n'a pas été explorée, faute de données fiables et exploitables.

4.2. SYNTHESE DE LA CONSISTANCE

La consistance est très faible, avec un témoignage bref, imprécis qui s'avère de plus être souvent contradictoire avec un récit ultérieur effectué par le même témoin, reproduit sur Internet.

Les données recueillies et l'enquête effectuée par les Gendarmes souffrent de lacunes importantes, telles que par exemples des données géographiques précises ou des relevés angulaires.

5- CONCLUSION

Le témoignage recueilli dans le procès-verbal est imprécis, incomplet et souvent contradictoire sur des points essentiels avec ce que le témoin principal a déclaré ultérieurement sur un autre support.

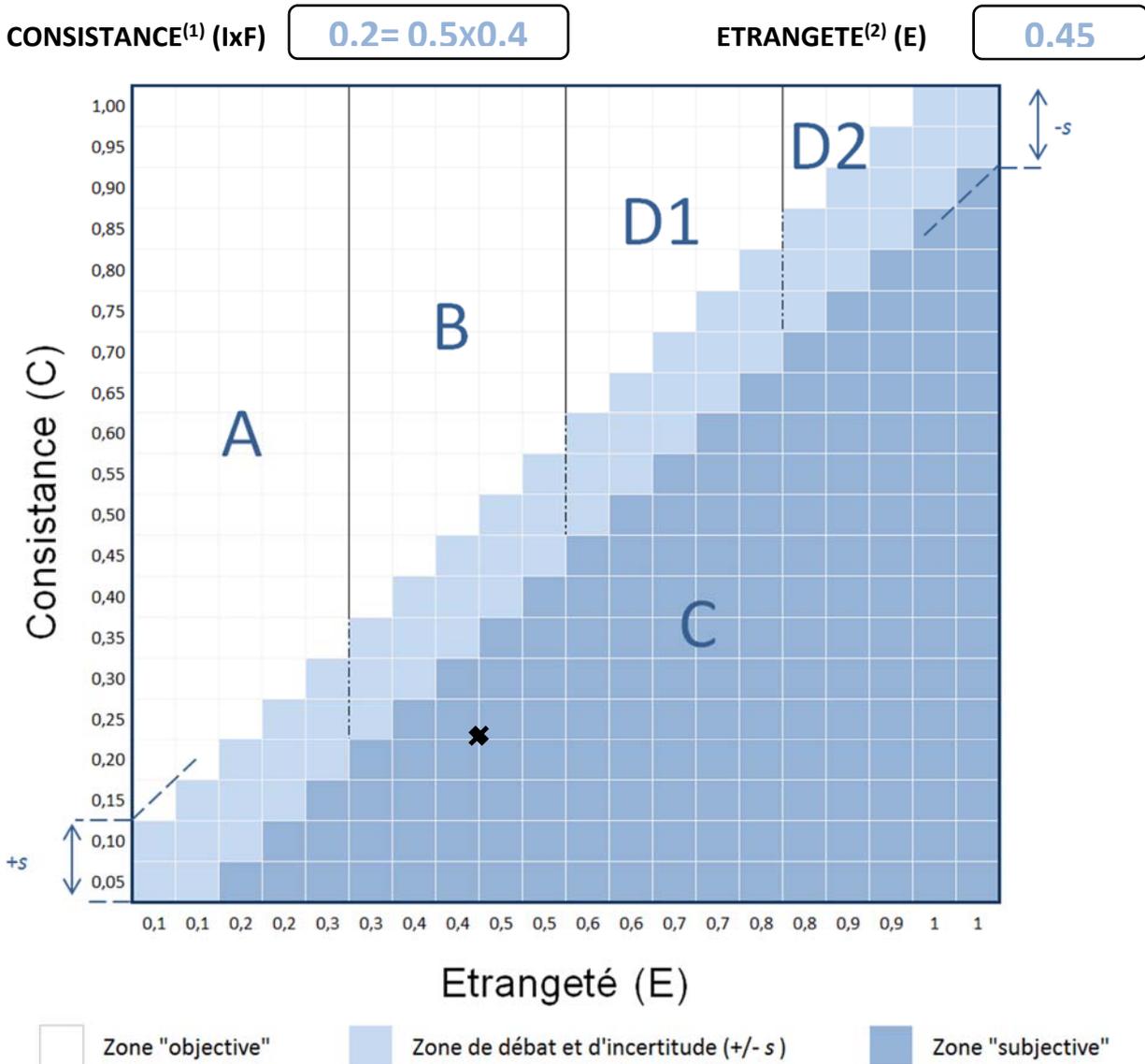
Par exemple, la direction d'observation, la forme des PANs, la présence ou non d'autres témoins, le caractère posé au sol ou en l'air du ou des PANs sont autant d'éléments qui diffèrent (voir document joint pour les autres points). Dans son deuxième support, le témoin fait l'hypothèse d'hélicoptères de l'armée, hypothèse qui n'a rien d'impossible mais qu'il n'a pas été possible de confirmer ou d'infirmer si longtemps après.

L'enquête des Gendarmes souffre de nombreuses lacunes, en particulier en ce qui concerne les données géographiques, ne permettant même pas de situer ni la position du témoin au moment de l'observation, ni celle des PANs et de leur trajectoire lors de leur disparition. Ce qu'a vu le témoin T2 est aussi imprécis et ne se rattache pas forcément à l'observation de T1.

Lors de l'enquête initiale, le cas manquait déjà d'information. Désormais la consistance pêche aussi par un manque de fiabilité. Il n'est pas possible de valider un quelconque caractère étrange et inexplicable à cette ou ces observations.

En conséquence GEIPAN classe le cas en C : Manque d'informations fiables

5.1. CLASSIFICATION



⁽¹⁾ CONSISTANCE (C) : ENTRE 0 ET 1. QUANTITE D'INFORMATIONS (I) FIABLES (F) RECUEILLIES SUR UN TEMOIGNAGE ($C = I \times F$)

⁽²⁾ ETRANGETE (E) : ENTRE 0 ET 1. DISTANCE EN TERMES D'INFORMATIONS A L'ENSEMBLE DES PHENOMENES CONNUS